

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 19 décembre 2025

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information

N/dossier : 25I058HK

[REDACTED],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 11 décembre dernier, visant l'obtention des documents qui portent sur :

« ...les prix des terres par région qui vont aussi loin que possible dans le temps même si cela implique des changements dans le nombre et le nom des régions ».

En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1; ci-après nommée la « Loi sur l'accès »), nous vous informons que les documents contenant l'information demandée sont accessibles dans le Catalogue gouvernemental CUBIQ et que vous pouvez les solliciter à partir des deux adresses suivantes :

[Bulletins Transac-terres : Valeur des terres agricoles](#)
[Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec](#)

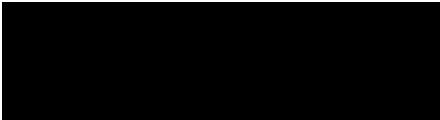
Ces documents présentent les valeurs moyennes régionales des terres agricoles pour la période de 2003 à 2024. Des valeurs à l'échelle provinciale y sont également publiées depuis 1990 (voir l'édition 2005).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez de 30 jours suivant la date de la présente pour demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joint, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

... 2

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.



Hanen Khaldi

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

HK/am

p. j.